

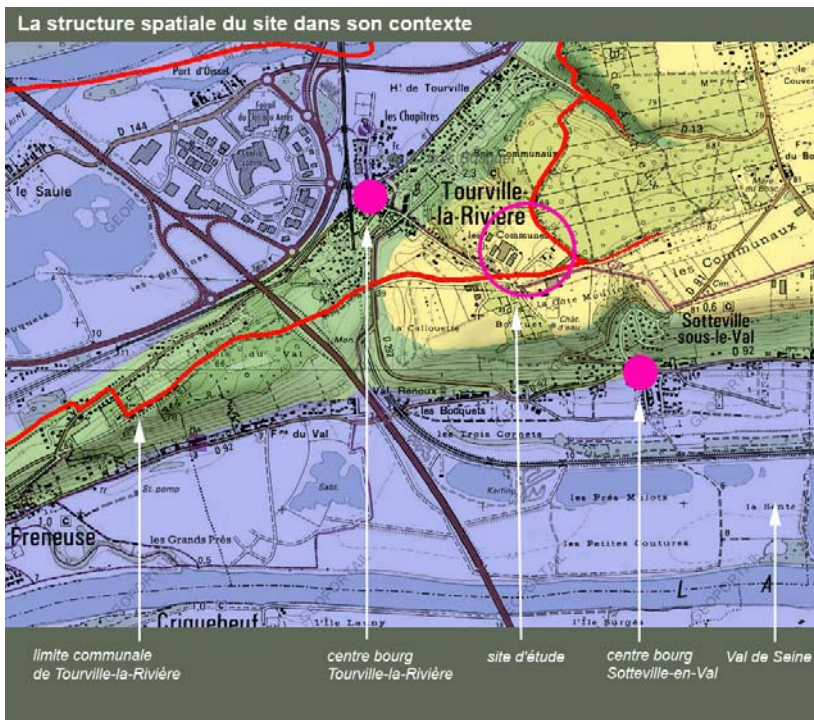
## PROJET DE RECONVERSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU BOIS BOCQUET

La conversion de la zone d'activité du Bois-Bocquet en un quartier résidentiel, c'est d'abord la mise en œuvre d'un engagement pris lors de l'élection municipale.

Cette orientation répond à un double enjeu :

- **Répondre à une demande forte d'accession à la propriété** par les jeunes couples résidant ou travaillant à Tourville.
- **Permettre la mutation d'un secteur de la commune** dédié à des locaux souvent vétustes occupés par de petites activités économiques souvent de passage. Secteur dont le développement et l'accessibilité propre sont rendus impossibles par le S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale).

L'enjeu majeur pour la commune est de **repenser la fonction sociale de ces 7 ha** en imaginant un quartier résidentiel dont l'émergence se fera sur **une douzaine d'années**.



Il s'agit d'un projet global comprenant 2 phases :

- d'abord la partie située entre les rues Louis Michel et Sibelius.
- ensuite celle entre la rue du 19 mars et la plaine propriété Loheac (inconstructible).

Les atouts à valoriser sont réels :

- situation à **proximité de la forêt**,
- surplomb de la vallée offrant des **paysages de qualité**,
- **surface relativement plane**,
- **sol absorbant** idéalement les eaux de pluie et autorisant les sous-sols,
- le tout avec un parti-pris architectural ouvert.

Il s'agira dans ce cadre agréable de réaliser un projet de quartier de nouvelle génération s'inscrivant dans une démarche sensible au **développement durable**.

Si la programmation n'est, bien entendu, pas arrêtée, certains principes sont d'ores et déjà actés par la Municipalité :

- **La mixité sociale** permettant à tous les budgets d'y accéder.
- Des **parcelles de moyenne taille**, et des implantations bénéficiant de l'**ensoleillement**.

- **Favoriser les liaisons douces** dans le quartier lui-même et en liaison avec le centre bourg.
- Un habitat très **majoritairement individuel**, mais pouvant être, de façon marginale, collectif afin de répondre notamment à une demande des seniors.
- Un **aménagement codifié par un règlement strict** piloté par la Commune elle-même et imposé aux constructeurs.
- Ce projet, conduit sur le moyen et long terme, sera mis en place dans le cadre d'une procédure dite « **zone d'aménagement concerté** ».

Actuellement des études de conception en amont sont en cours et dureront un an et demi.

La procédure ZAC retenue va amener vos élus à **vous informer et vous associer** aux différentes étapes à travers des réunions publiques, d'une exposition et d'articles de presse. **Un registre sera mis à la disposition du public afin de recueillir avis et doléances.**

